

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations  
du Comité Syndical du Syndicat Mixte  
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération

Séance du 8 novembre 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h à la salle polyvalente de Lantenne-Vertière sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 19h30

*Etaient présents au Grand Besançon Métropole :*

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Vincent BALLOT (jusqu'à 18h30 et ensuite représenté par Dominique SAUTENET), Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - Grand Besançon Métropole : Patrick AYACHE, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Kévin BERTAGNOLI, Catherine BOTTERON, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLILOLO, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY (représentée par Anne BIHR), Aurélien LAROPPE, Martine LEOTARD (représentée par Françoise GALLIOU), Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN (représenté par Damien HUGUET), Jean SIMONDON, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

*Etaient excusés :*

Grand Besançon Métropole : Frédérique BAEHR, Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Sébastien COUDRY, Sadia GHARET, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Yves GUYEN, Jean-Pierre JANNIN, Christian MAGNIN-FEYSOT, Valérie MAILLARD, Laurence MULOT, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Fabrice TAILLARD.

*Etaient absents :*

Communauté de communes du Val Marnaysien : Christophe DOBRO - Grand Besançon Métropole : Hasni ALEM, Lucie BERNARD, Alain BLESSEMILLE, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Olivier GRIMAITRE, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Claude VARET.

*Mandants : Françoise PRESSE*

*Mandataires : Lorine GAGLILOLO*

Secrétaire de séance : Eloy JARAMAGO

Délibération n°2023/28

Rapport 3 : Etude AUDAB sur les formes urbaines en zones AU

## Etude AUDAB sur les formes urbaines en zones AU

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	25/10/2023	Favorable
Comité syndical	08/11/2023	Favorable

L'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) conduit les territoires à innover pour aller encore plus loin en matière de lutte contre l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'affirmation de cet objectif s'inscrit dans la volonté de faire évoluer les démarches et les méthodes d'aménagement de l'espace à l'aune de la transition écologique, de la prise en compte des risques naturels, de la protection du foncier agricole et de la défense de la biodiversité.

L'AUDAB a engagé des réflexions sur différents sujets contribuant à cette recherche de nouvelles façons de faire de l'aménagement urbain, que l'on soit en ville ou en espace plus rural, sur les îlots de chaleur urbains, la ville perméable, la nature en ville, et dernièrement sur l'évolution des formes urbaines qui marque une forte évolution, voire une forme de rupture avec les pratiques antérieures.

Cette démarche a porté sur 4 communes identifiées pour leurs problématiques différentes :

- **La commune d'Ecole Valentin** : commune du bassin urbain, son développement s'inscrit en soutien et en complémentarité de la Ville de Besançon avec la présence d'équipements de centralité, d'infrastructures de transports performantes. Toutefois, la raréfaction du foncier, conjuguée à un développement pavillonnaire qui montre ses limites, nécessite de réfléchir un développement au plus près des équipements qui ménage la qualité de vie.
- **La commune de Marnay** : petite cité comtoise de caractère au centre-ville emblématique, Marnay est également polarité d'un bassin structurant et doit porter un développement qui réponde aux besoins des populations en terme de logements et d'équipements qui s'inscrivent dans son identité urbaine.
- **La commune de Lantenne-Vertière** : au cœur d'un bassin de vie dynamique, la commune doit relever le défi de structurer le développement autour de ses premiers équipements comme le récent groupe scolaire. Future polarité de son bassin, elle doit engager une densification progressive de ses larges espaces interstitiels sans renoncer à la qualité de vie de ses habitants.
- **La commune de Fontain** : située dans les espaces collinaires emblématiques de la vallée du Doubs, elle est caractérisée par des enjeux d'insertion paysagers majeurs qui nécessitent de revisiter les formes urbaines de demain.

Au total, une dizaine de cas pourra être travaillée, l'objectif étant de pouvoir alimenter l'outil de maquette 3D en cours de réalisation pour permettre d'illustrer les effets attendus du SCoT en matière de développement urbain.

→ *Présentation en séance par l'AUDAB*

Le Comité syndical prend connaissance de l'étude réalisée par l'AUDAB sur les nouvelles formes urbaines.



Pour extrait conforme,  
Le Président

